

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Luc-Xavier Lacoursiere

<https://www.cadre21.org/membres/319b08ae462993000d499eda>

Date d'obtention : 2024-01-26 19:10:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que les policiers seront partenaires de cette démarche. Ils sauront, autant que moi, quoi faire dans ce genre de situation.

Je retiens aussi qu'il est primordial de saisir le téléphone afin de faire cesser la propagation des images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avant de procéder sans trop savoir, je sais maintenant que je dois suivre les étapes prévues dans la trousse. De cette manière, on agit légalement et on s'assure que tout est fait dans les règles de l'art. On veut souvent bien faire, et ce faisant, on peut faire des erreurs.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention à ma posture d'intervention. Je serai accueillant et chaleureux. Je comprends que Je me souviens que je ne dois ABSOLUMENT pas voir les images. Spontanément, de toute façon, je n'aurais pas eu l'idée/le désir de les constater. C'est toujours bon à savoir, par contre.